**Questionnaire d’analyse éligibilité mécénat de la structure opératrice**

**du programme du Fonds pour l’Arbre - saison 2021-2022**

Nom de la structure :

Nom – prénom du référent :

Régime fiscal de la structure

* **Quel est le statut de votre structure ?** (Association loi 1901, Association de droit local, Chambre consulaire, Syndicat mixte, EPCI, EPLEFPA, SAS, SARL, EIRL, EURL, Auto-entreprise, SCIC, SCOP, SCA, …)
* **Votre structure est-elle assujettie aux impôts commerciaux de droit commun ?** (impôt sur les sociétés, TVA, CET) ?
* **Si oui, l’activité assujettie à la TVA porte-elle sur l’activité liée à l’animation de plantation de haies et d’arbres ?**
* **Si oui, quelle part l’activité assujettie à la TVA représente-t-elle par rapport à l’ensemble de l’activité de votre structure ?**
* **Vos comptes sont-ils sectorisés entre l’activité lucrative et non lucrative ?**

Attestations intérêt général

* **Avez-vous un commissaire aux comptes ?**
* **Votre structure délivre-t-elle un/des reçu(s) fiscal(aux) ?** (Cerfa n° 11580\*04)
* **A-t-elle fait la demande et obtenu le rescrit fiscal de l'administration fiscale ?**
* **Votre structure possède-t-elle un ou des agrément(s) concourant à reconnaître l’intérêt général vos actions ?** (ex : association agréée pour la protection de l’environnement, agréée au titre des associations éducatives complémentaires de l’enseignement public, association agréée “Entreprise solidaire d’utilité sociale”, association habilitée à participer au débat sur l’environnement dans le cadre d’instances consultatives régionales, …)

Caractère non lucratif

* **Auprès de quels publics agissez-vous ? Quel % par groupe d'acteurs ?**
* **Quels sont les obligations du gestionnaire de haie liées à la plantation ? Comment sont-elles contractualisées (avec vous ou d’autres acteurs) ?**